



BANQUE DES PARTICULIERS

Conditions Tarifaires

Applicables au 01/06/2021



DEPUIS 1924

**BANQUE
DELUBAC & CIE**
EXPERTS ET INDÉPENDANTS

SOMMAIRE



LA BANQUE DELUBAC & CIE À VOTRE SERVICE 4



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 5



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE 6

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE
RELEVÉS DE COMPTE
TENUE DE COMPTE
SERVICES EN AGENCE



BANQUE À DISTANCE 8



MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 9

CARTES
VIREMENTS
PRÉLÈVEMENTS - TITRES INTERBANCAIRES
DE PAIEMENT
CHÈQUES



OFFRES GROUPÉES

13



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

14

COMMISSION D'INTERVENTION
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES
INCIDENTS DE PAIEMENT



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

17

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT
CRÉDITS À LA CONSOMMATION
CRÉDITS IMMOBILIERS
AUTRES CRÉDITS



ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

19

ÉPARGNE BANCAIRE
PLACEMENTS FINANCIERS
TARIFICATION SPÉCIFIQUE - TITRES NON COTÉS
AUTRES SERVICES



AUTRES SERVICES

22

CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE
OPÉRATIONS DIVERSES
TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSION



RÉSOLURE UN LITIGE

24



GLOSSAIRE

26



LA BANQUE DELUBAC & CIE À VOTRE SERVICE

La Banque Delubac & Cie accompagne ses clients particuliers au travers d'une gamme de produits et services bancaires à la pointe de l'innovation. Notre équipe d'experts est à votre écoute.



Un chargé de clientèle que vous pouvez contacter sur sa ligne directe



Une banque à distance accessible 24h/24 : www.edelubac.com



www.delubac.com pour découvrir nos produits et services

Les tarifs sont appliqués TTC (la TVA est de 20 % à la date de parution). En cas de modification du taux de TVA, les tarifs sont impactés à compter de la date d'application du nouveau taux de TVA.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)⁽²⁾	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Tenue de compte • Soit pour information	Par mois 7 € Par an 84 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Par an 50 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Par an 55 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Par an 50 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Service non proposé
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • Par internet • Par téléphone, courrier, e-mail, fax ou agence	Gratuit Par virement 7 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention • Avec un plafond de	Par opération 8 € Par mois 80 €



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

La Banque Delubac & Cie vous propose une offre complète de services bancaires et financiers pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

RELEVÉS DE COMPTE

TENUE DE COMPTE

SERVICES EN AGENCE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
Service bancaire de base (SBB) ⁽³⁾	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel	Gratuit
Relevé sur internet ⁽²⁾	Gratuit
Relevé annuel des frais	Gratuit
Relevé décadaire	10 €

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	Par mois 7 €
Frais de tenue de compte sans mouvement depuis plus d'un an	Par an 30 €
Frais de tenue de compte additionnels pour les comptes dont les avoirs sont supérieurs à 1 million d'euros	Taux BCE ⁽⁴⁾ + 0,15 %

SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
Frais de recherche de documents (à l'unité)	
• Duplicata de relevé de compte	10 €
• Autres documents	
- Document de moins d'un an	25 €
- Document de plus d'un an	35 €
Fourniture d'attestation (à l'unité)	20 €
Service de dépôt d'espèces chez les partenaires agréés :	
• Mise en place du service (incluant la fabrication de la carte de dépôt)	10 €
• Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée	10 €
• Abonnement mensuel	Gratuit
Frais de location de coffre-fort	Nous consulter
Opération de change manuel cours acheteur/vendeur	Nous consulter
Opération sur or	Nous consulter



BANQUE À DISTANCE

Parce que vous disposez de peu de temps, nous mettons à votre disposition notre plateforme de banque à distance **eDelubac** pour gérer vos comptes à distance, en toute simplicité et sécurité depuis vos appareils mobiles ou votre ordinateur 24h/24 et 7j/7.

De nombreux services en ligne :

- Solde et historique de vos opérations
- Vos encours
- Virements et prélèvements
- Consultation d'encours de carte bancaire
- Mise en place d'alertes
- Signature électronique de vos documents



Téléchargez notre appli eDelubac sur Google play ou sur l'App Store.



Abonnement eDelubac service bancaire à distance⁽²⁾

Gratuit

Alertes sur la situation du compte par SMS⁽²⁾

Service non proposé

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Gratuit



MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Bénéficiez de l'expertise de nos spécialistes.
La Banque Delubac & Cie dispose d'une palette complète de produits, services bancaires, et outils de gestion adaptés à vos besoins quotidiens.

CARTES BANCAIRES

VIREMENTS

**PRÉLÈVEMENTS - TITRES INTERBANCAIRES
DE PAIEMENT**

CHÈQUES

CARTES BANCAIRES

**Carte Visa Classic**

- Carte de paiement internationale à débit immédiat
- Carte de paiement internationale à débit différé
- Carte de paiement à autorisation systématique⁽⁵⁾

Par an 50 €

Par an 55 €

Par an 50 €

**Carte Visa Premier**

- Droit d'entrée
- Carte de paiement internationale à débit immédiat
- Carte de paiement internationale à débit différé

70 €

Par an 150 €

Par an 170 €

**Carte Visa Infinite⁽⁵⁾**

- Carte de paiement internationale à débit immédiat
- Carte de paiement internationale à débit différé

Par an 350 €

Par an 350 €

Frais par retrait d'espèces DAB⁽⁶⁾**zone euro avec carte de paiement internationale**

- Retrait dans un DAB de la banque
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement

Gratuit

Gratuit

Frais par retrait d'espèces DAB⁽⁶⁾ hors zone euro (en devises)

Par opération 3,50 € + 2 %

Paiement par carte zone euro

Gratuit

Paiement par carte hors zone euro

2,90 %

Frais de remise de carte bancaire en agence

Gratuit

Frais d'envoi de carte bancaire en recommandé avec accusé de réception

10 €

Rédition ou choix du code secret

20 €

Frais de modification temporaire des plafonds de carte

Gratuit

Frais d'opposition pour vol/fraude, de blocage de la carte par la banque, pour perte

Gratuit

Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée

20 €

Frais de refabrication pour carte défectueuse

Gratuit

Frais en cas de destruction de carte bancaire non réclamée de plus de 90 jours

20 €

Frais de refabrication suite à utilisation frauduleuse ou vol

20 €

VIREMENTS

VIREMENTS SEPA (PAR OPÉRATION)

Émission d'un virement SEPA compte à compte (interne Delubac)

- Frais par virement occasionnel **Gratuit**
- Frais par virement permanent **Gratuit**

Émission d'un virement SEPA (externe Delubac)

- Frais par virement occasionnel
 - Ordre papier **7 €**
 - Ordre internet⁽²⁾ **Gratuit**
 - Valeur jour (avant 12 h 00) **20 €**
- Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent
 - Ordre papier **2 €**
 - Ordre internet⁽²⁾ **Gratuit**

Réception d'un virement SEPA

- Frais pour transmission d'un virement non conforme **70 €**

VIREMENTS NON SEPA (PAR OPÉRATION)

Émission d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)

- Frais par virement occasionnel :
 - Jusqu'à 75 000 € **0,15 %**
 - De plus de 75 000 € **0,10 %**
 - De plus de 150 000 € **0,05 %**
 - De plus de 450 000 € **0,03 %****Avec un minimum de 35 €**
- Commission de change sur les devises :
 - Jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
 - De plus de 75 000 € **0,05 %**
 - De plus de 150 000 € **0,025 %**
 - De plus de 450 000 € **0,002 %****Avec un minimum de 16 €**

Réception d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)

- Frais par virement occasionnel **15 €**
- Commission de change sur les devises :
 - Jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
 - De plus de 75 000 € **0,05 %**
 - De plus de 150 000 € **0,025 %**
 - De plus de 450 000 € **0,002 %****Avec un minimum de 16 €**

Frais par virement occasionnel incomplet

15 €

Émission ou réception de virement SEPA ou non SEPA, pour des pays faisant l'objet de mesures de vigilance renforcée

- Frais pour transmission d'un virement non conforme **Nous consulter**
- 70 €**

PRÉLÈVEMENTS - TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement autorisé	12 €

CHÈQUES

Remise de chèque à l'encaissement	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier (uniquement en recommandé avec accusé de réception)	15 €
Délivrance de chéquier en agence	Gratuit
Destruction de chéquier non réclamé après un délai de 90 jours	20 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Par opération 20 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	Par opération 20 €
Commande de chéquier en urgence	10 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	24 €
Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger	40 €
Remise d'un chèque tiré sur une banque étrangère	0,1 % du montant
• Minimum	24 €
• Maximum	100 €
Avis de sort sur chèque tiré sur l'étranger	50 €



OFFRES GROUPÉES

L'expertise, la proximité et la réactivité opérationnelle des conseillers-experts de la Banque Delubac & Cie permettent de vous proposer des services adaptés.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

Droit au compte (Services bancaires de base)⁽⁷⁾	Gratuit
Offre pour les clients en situation de fragilité financière⁽⁸⁾	Par mois 3 €
Plafonnement des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte applicable à la clientèle ayant souscrit à « l'Offre pour les clients en situation de fragilité financière » :	Par mois 20 € avec un maximum de 200 € par an
<ul style="list-style-type: none"> • 1° Les commissions d'intervention ; • 2° Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; • 3° Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; • 4° Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; • 5° Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; • 6° Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; • 7° Les frais suite à notification signalée par la Banque de France ; d'une interdiction d'émettre des chèques ; • 8° Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; • 9° Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. 	



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La proximité et la confiance de nos clients sont les meilleurs leviers de notre développement. Afin de garantir une relation de qualité, la Banque Delubac & Cie s'engage à communiquer de manière transparente avec ses clients.

COMMISSION D'INTERVENTION

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

INCIDENTS DE PAIEMENT

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention (limitée à 5 par jour)

- Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...)

Par opération 8 €

Pour un montant maximum de 70 € par mois

- Montant plafonné en application de l'article R312-4-2 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit à « l'Offre pour les clients en situation de fragilité financière »

Par opération 4 €

Pour un montant maximum de 20 € par mois

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie attribution

220 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10 % du montant de l'opposition plafonné à 100 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

SUR CHÈQUES (PAR OPÉRATION)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

20 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁹⁾

- Chèque inférieur ou égal à 50 €

30 €

- Chèque supérieur à 50 €

50 €

Frais de gestion d'un compte interdit bancaire

Par trimestre 60 €

Chèque remis revenu impayé

15 €

Chèque payé sur un compte interdit bancaire

80 €

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

33,50 €

SUR CARTE (PAR OPÉRATION)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

40 €

SUR PRÉLÈVEMENTS SEPA (PAR OPÉRATION)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁰⁾

6 €

Frais de rejet de prélèvement : autres motifs⁽¹⁰⁾

6 €

SUR VIREMENT PERMANENT (PAR OPÉRATION)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	20 €
------------------------------------------------------------------------------	-------------

Sur échéance de crédit impayée	50 €
---------------------------------------	-------------

Plafonnement des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte applicable à la clientèle bénéficiant des « services bancaires de base » :	Par mois 25 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

- 1° Les commissions d'intervention ;
- 2° Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- 3° Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- 4° Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- 5° Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- 6° Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- 7° Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- 8° Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- 9° Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Nous vous accompagnons au quotidien dans le cadre d'un partenariat fondé sur une réelle réactivité et une relation privilégiée qui s'inscrivent sur le long terme.

La mise à votre disposition d'un interlocuteur dédié, à l'écoute de vos projets et de vos besoins nous permet de vous proposer un accompagnement personnalisé pour trouver des solutions adaptées.

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

CRÉDITS IMMOBILIERS

AUTRES CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

Facilité de caisse ponctuelle⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	Plafond du taux réglementaire publié trimestriellement au Journal Officiel
Découvert autorisé⁽¹²⁾⁽¹⁴⁾	Nous consulter
Autres frais sur la facilité de caisse et le découvert autorisé	
• Commission de plus fort découvert ⁽¹¹⁾	0,10 %
Marge de dépassement	1,50 %

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁴⁾

Pour toute demande de prêt personnel, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.
Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁴⁾

Pour toute demande de crédit immobilier, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.
Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

AUTRES CRÉDITS⁽¹⁴⁾

Pour toute demande de crédit, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.
Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ÉPARGNE ET PLACEMENT FINANCIER

Quels que soient vos besoins, la Banque Delubac & Cie vous accompagne sur la gestion de Trésorerie et de placements financiers.

ÉPARGNE BANCAIRE

PLACEMENTS FINANCIERS

**TARIFICATION SPÉCIFIQUE -
TITRES NON COTÉS**

AUTRES SERVICES

ÉPARGNE BANCAIRE

Livret A⁽¹⁵⁾	0,50 %
Livret de Développement Durable⁽¹⁵⁾	0,50 %
Compte sur Livret⁽¹⁶⁾	0,05 %

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE ANNUELS

Avec un minimum annuel de 50 €

Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement à terme échu et sont calculés sur l'encours moyen journalier du portefeuille.

OPC gérés par Delubac Asset Management	Gratuit
Instruments financiers hors Delubac⁽¹⁷⁾	0,50 %

ORDRES SUR OPC⁽¹⁸⁾

Droits d'entrée⁽¹⁹⁾	Selon DICI OPC
Droits de sortie⁽¹⁹⁾	Selon DICI OPC
Souscription/rachat d'OPC extérieurs à Delubac Asset Management⁽¹⁷⁾⁽¹⁸⁾	Par opération 40 €

ORDRES DE BOURSE SUR NYSE EURONEXT
(PARIS AMSTERDAM BRUXELLES)⁽¹⁸⁾

Actions	
• Frais	1 %
	Avec un minimum par ordre 25 €* * sauf PEA et PEA -PME
Obligations	
• Frais	0,75 %
	Avec un minimum par ordre 25 €

ORDRES SUR AUTRES MARCHÉS

Actions	
• Frais	1,80 %
	Avec un minimum par ordre 50 €
Obligations	
• Frais	1,50 %
	Avec un minimum par ordre 50 €

TARIFICATION SPÉCIFIQUE - TITRES NON COTÉS

Frais par opération (acquisition/cession)

Par opération 0,10 %
Avec un minimum de 150 €

Actes de gestion (opérations sur titres...)

Par acte 100 €

AUTRES SERVICES

Ouverture

- Compte d'instruments financiers **Gratuit**
- PEA⁽²⁰⁾ **Gratuit**
- PEA PME⁽²¹⁾ **Gratuit**
- Relevés de portefeuille trimestriels **Gratuit**

Frais de transfert de titres à l'extérieur

- Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France **30 €**
- Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger **80 €**
- Forfait PEA et PEA-PME **Par compte 150 €**
- Compte-titres **Minimum de perception par compte 150 €**

Abonnement Bourse@nline

Gratuit

Autres prestations

Nous consulter



AUTRES SERVICES

Pour répondre à vos attentes, la Banque Delubac & Cie est à vos côtés. N'hésitez pas à nous formuler vos demandes, nous les étudierons avec la plus grande attention.

CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

OPÉRATIONS DIVERSES

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSION

CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

Frais d'émission de caution	Nous consulter
Frais d'avenant	80 €
Frais de mise en jeu de la garantie ⁽²²⁾	150 €

OPÉRATIONS DIVERSES

Rédition d'un tableau d'amortissement	45 €
Information annuelle des cautions ⁽²³⁾	55 €
Édition d'un décompte de remboursement anticipé	50 €

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSION

Suivi de dossier (ouverture et traitement)	400 € + 0,5 % du montant des avoirs Maximum 3500 €
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------



RÉSOUUDRE UN LITIGE

La Banque Delubac & Cie a la volonté de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service. Il se peut toutefois que vous rencontriez des difficultés dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui sont mis à votre disposition.

En cas de réclamation, vous pouvez prendre contact gratuitement avec notre service Relation Clientèle :

- à l'adresse électronique suivante : relationclientele@delubac.fr,
- ou en appelant au 04 75 29 49 88 (numéro non surtaxé),
- ou en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Banque Delubac & Cie - Service Relation Clientèle
16, place Saléon Terras - 07160 Le Cheylard

Si votre demande concerne un service de paiement, la banque en accuse réception sous 10 jours ouvrables. Le délai de réponse à votre réclamation est de 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si dans ce délai, une réponse ne peut pas être apportée en raison de circonstances exceptionnelles, le délai est étendu à 35 jours ouvrables.

Si votre demande ne relève pas d'un service de paiement, la banque en accuse réception sous 10 jours ouvrables. Une réponse vous est apportée sous un délai de 2 mois.

Si le litige n'a pu être résolu, et s'il relève de la compétence de la banque, vous pouvez l'adresser gratuitement au Médiateur désigné par la Banque Delubac & Cie dans les conditions suivantes :

- Justifier du refus de votre demande par le service Relation Clientèle de la Banque ;

Adresser votre demande au médiateur :

- En complétant le formulaire de demande de médiation sur le site www.lemediateur.fbf.fr
- Ou en transmettant votre demande à l'adresse suivante :
Le médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

Dans le cas des services d'investissement, si le litige relève de la compétence de la banque, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF :

- En complétant le formulaire de demande de médiation sur le site <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>
- Ou en adressant votre demande courrier à l'adresse suivante :
Autorité des Marchés Financiers
La médiation
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

**VOTRE SATISFACTION AU CŒUR DES PRIORITÉS
DE LA BANQUE DELUBAC & CIE.**

**NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR
www.delubac.com, rubrique « Contact »**

GLOSSAIRE

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire ;

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte du client ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;

Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- (1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.
- (2) Hors coûts de connexion facturés par votre opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.
- (3) Fournis dans le cadre du droit au compte, article L312.1 du code Monétaire et Financier (CMF). Liste des produits et services du SBB précisée à l'article D312.5 du CMF.
- (4) Taux de la Banque Centrale Européenne.
- (5) Sous réserve de disponibilité du produit.
- (6) DAB : distributeur automatique de billets.
- (7) Compte ouvert sous désignation de la Banque de France (art. L312-1 du CMF). Liste des services mentionnés à l'article D312-5 du CMF.
- (8) Services bancaires prévus par les articles L312-1-3 et R312-4-3 du CMF.
- (9) Le forfait comprend les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la déclaration Banque de France, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.
- (10) Montant plafonné à l'ordre rejeté dans la limite de 20 €.
- (11) Sous réserve d'acceptation par la Banque. La facilité de caisse vous autorise un débit pour une durée maximale de 30 jours. Exemple : si vous utilisez une facilité de caisse ponctuelle de 2500 € sur une durée de 30 jours, au taux de 19 %, le TAEG ressort à 20,75 %.
- (12) Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (taux annuel effectif global).
- (13) TBB : taux de base bancaire Delubac. 7 % à la date du 01/01/2019 et en vigueur au 01/01/2021. Le TBB est déterminé par chaque banque selon les conditions de marché.
- (14) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (15) Produit d'épargne réglementé. Conditions et rémunération susceptibles d'évolution.
- (16) Taux nominal annuel brut au 01/02/2019 et en vigueur au 01/01/2021. Seuil et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative de la Banque Delubac.
- (17) Commission forfaitaire d'un montant de 40 € prélevé lors de toute souscription ou de tout rachat d'OPC extérieur au Groupe Delubac et s'ajoutant aux éventuels droits d'entrée/de sortie applicables aux produits concernés.
- (18) La taxe sur les transactions financières (TTF) s'applique en sus, le cas échéant.
- (19) Document d'information clé pour l'investisseur.
- (20) Plan d'épargne en actions.
- (21) Plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises.
- (22) Frais prélevés par la Banque en cas de mise en jeu de la caution par son bénéficiaire.
- (23) Par an, par caution et par prêt.

BANQUE DES PARTICULIERS

Retrouvez-nous 24h/24 et 7j/7



Chargé de clientèle



Vos comptes en ligne
www.edelubac.com



www.delubac.com



LE CHEYLARD - Siège social

16, place Saléon Terras
07160 Le Cheylard
Tél. +33 (0)4 75 29 02 99

LYON

95, avenue du Maréchal de Saxe
69003 Lyon
Tél. +33 (0)4 78 14 09 30

VALENCE

34, rue du Docteur Henri Abel
26000 Valence
Tél. +33 (0)4 28 99 01 31

PARIS

10, rue Roquépine
75008 Paris
Tél. +33 (0)1 44 95 86 20

TOULOUSE

36, rue d'Alsace Lorraine
31000 Toulouse
Tél. +33 (0)5 34 44 55 55

Société en commandite simple au capital de 11 695 776 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aubenas sous le numéro 305 776 890. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07027153



DEPUIS 1924

**BANQUE
DELUBAC & CIE**

EXPERTS ET INDÉPENDANTS

